

Règlement 13eme Trail de la Barousse

16-17-18 mai 2025

Article 1 : Organisation

L'association Barousse Oxy, association loi 1901 enregistrée le 19/07/2017 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001661 organise le 13eme Trail de la Barousse des 16-17-18 mai 2025.

Article 2 : Epreuves

Le Trail de la Barousse est un évènement comprenant 7 courses de type trail en moyenne et haute montagne.

Kv Didier Bellan :

**Distance de 2.5 kms pour 980m d+ au départ de Sost (65370) le vendredi 16 mai 2025 à 18h00.
Casse-croute inclus pour tous à la salle des fêtes du village.**

Course de type « contre la montre » classée et chronométrée.

Le temps sera arrondi à la seconde supérieure, en cas d'égalité de temps, il ne sera pas procédé à un départage.

Frontale et veste de pluie obligatoires.

Les Trails :

L'ensemble des départs/arrivées se feront aux chalets de St Nérée à Ferrere 65370.

le samedi 17 mai 2025 :

- **Trail du Tourroc 42km 3 100m d+** départ à 7h00

Passage sur les communes de Ferrere, Ourde, Nistos et Sarrancolin.

Course en semi autonomie.

6 ravitaillements.

2 barrières horaire soit :

Artigue de Salabe au km 19 à 11h30.

Piste du Pin au km 33 à 14h00.

- **Trail Le Robuste 25km 1 700m d+** départ à 9h00

Passage sur les communes de Ferrere, Ourde, Nistos, Sarrancolin.

Course en semi autonomie.

3 ravitaillements.

1 barrière horaire soit :

Artigue de Salabe au km 19 à 14h00.

- **Trail le petit Hardu 16km 1 100m d+** départ à 10h30

Passage sur la commune de Ferrere.

Course en semi autonomie.

2 ravitaillements.

1 barrière horaire soit :

Artigue de Salabe au km 7 à 13h00.

- **Randonnée gourmande 12km 500m d+** départ à 9h15

Non chronométrée et non classée.

Points de ravitaillements gourmands à Saube, l'Artigue de Salabe et les granges de Crouhens.

Le dimanche 18 mai 2025 :

- **Trail des Résistants 43km 2 900m d+** départ à 7h00

Passage sur les communes de Ferrere, Esbareich, Sost, Bachos, Binos.

Course en semi autonomie.

6 ravitaillements.

2 barrières horaires soit :

Piste forestière de Sost au km 22 à 12h00.

Sost village au km 34 à 14h30.

- **Trail du Gouhouroun 26km 1 300m d+** départ à 9h00

Passage sur les communes de Ferrere, Esbareich, Mauléon-Barousse, Cazarilh, Thebe, Troubat, Antichan, Gembrie et Ourde.

Course en semi autonomie.

6 ravitaillements.

1 barrière horaire soit :

Gembrie au km 16 à 13h15.

- **Trail du Lacquet 15km 600m d+** départ à 10h30

Passage sur les communes de Ferrere et Esbareich.

Course en semi autonomie.

2 ravitaillements.

Pas de barrière horaire.

Article 3 : les défis de la Barousse

3 jours de courses pour 3 défis :

- **Défi Cerf soit Kv + 2 x 42 km pour 88 km et 7 000m d+**

Soit le cumul sur le we des 3 épreuves chronométrées et classées

Vendredi le Kv

Samedi le Trail le Tourroc

Dimanche le Trail les Résistants

- **Défi Biche soit Kv + 2 x 25 km pour 53 km et 4 000m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail le Robuste
Dimanche le Trail le Gouhouroun

- **Défi faon soit 2 x 15 km + Kv pour 34 km et 2 700m d+**
Soit le cumul sur le we de 3 épreuves chronométrées et classées
Vendredi le Kv
Samedi le Trail le Petit Hardu
Dimanche le Trail du Lacquet

Un classement sera réalisé en cumulant les 3 temps de courses.

Seront récompensés les trois premiers, scratch masculin et féminin de chacun des défis le dimanche 18 mai 2025 sur le site d'arrivées à 15h00.

Toute disqualification sur l'une des épreuves ne sera pas éliminatoire pour la course suivante mais annulera le classement du participant sur le défi.

Article 4 : Challenge entreprise/ Challenge club

Dès qu'une entreprise ou un club aura au minimum 3 coureurs classés sur la même épreuve, l'équipe sera incluse dans le classement.

L'entreprise ou le club ayant le plus grand nombre de coureurs sera récompensée.

Article 5 : Semi autonomie

Le principe de semi autonomie est la règle sur l'ensemble des parcours, ceci consiste à être autonome entre 2 points de ravitaillement au niveau hydrique, alimentaire et de sécurité sachant que tout coureur doit se munir de l'intégralité du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve sous peine d'exclusion de la course.

Article 6 : Validation de l'inscription

La validation de l'inscription ne se fera que sur présentation :

- **Soit d'un PPS de moins de 3 mois à la date du départ de la course**
- **Soit la licence Ffa en cours de validité**

Article 7 : Retraits des dossards

Une pièce d'identité pourra vous être demandée lors du retrait du dossard.

Il est possible de retirer le dossard d'une tierce personne sur présentation de son document de retrait, soit le QR code attribué par Pyrénées-chrono lors de la validation de l'inscription.

Pour le KV et les défis :

vendredi 16 mai dès 16h00 à la mairie de Sost

Pour les trails aux chalets de Saint Nérée :

vendredi 16 mai de 14h00 à 19h30

samedi 17 mai de 6h00 à 10h00 puis de 17h00 à 19h30

dimanche 18 mai de 6h00 à 10h00

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course, disposé sur la poitrine ou le ventre.

Article 8 : Inscriptions

Les inscriptions sont limitées à :

- 200 pour le KV Didier Bellan
- 300 pour le Trail du Tourroc
- 300 pour le Trail des Résistants
- 300 pour le Trail le Robuste
- 300 pour le Trail du Gouhouroun
- 300 pour le Trail le petit Hardu
- 300 pour le Trail du Lacquet
- 200 pour la randonnée

Elles se font sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> jusqu'au vendredi 16/05/2025 minuit.

Article 9 :

Catégories

- KV à partir de junior (18 ans et plus)*
- Trails du Tourroc - des Résistants à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)*
- Trails le Robuste - le Gouhouroun à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)*
- Trails le petit Hardu à partir de la catégorie espoir (20 ans et plus)*
- Trail le Lacquet à partir de la catégorie junior (18 ans et plus)*

Article 10 : Tarifs

Kv Didier Bellan - casse-croute inclus :

tarif unique de 20€

Trails le Tourroc et les résistants :

Jusqu'au 31/12/24:	42€
du 01/01/2025 au 20/04/25	47€
à partir du 21/04/2025	52€

Trails le Robuste et le Gouhouroun :

Jusqu'au 31/12/24:	25€
du 01/01/2025 au 20/04/2025	30€
à partir du 21/04/2025	35€

Trails le petit Hardu et le Lacquet :

Jusqu'au 31/12/2024	15€
du 01/01/2025 au 20/04/2025	20€
à partir du 21/04/2025	25€

Le défi cerf : 100€

Le défi biche : 70€

Le défi faon : 50€

La randonnée gourmande : 10€ pour les adultes et les enfants de 10 ans et plus.

Tout échange de dossard ne sera possible que sur demande écrite envoyée à barousseoxy@orange.fr au plus tard le 30 avril 2025.

**En cas d'annulation de participation, aucun remboursement des droits d'engagement ne pourra être effectué.
En cas d'annulation des épreuves, l'inscription sera automatiquement reportée sur le trail de la barousse 2026.**

Article 11 : Sécurité

Tout participant devra posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course, à tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a obligation de se soumettre à ces contrôles.

L'équipement requis, sur les parcours Le Tourroc, Les Résistants, Le Robuste et Le Gouhouroun qui sont des épreuves se déroulant sur des itinéraires de montagne, est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails édités par la FFA.

Matériel obligatoire :

Parcours de 42km et 25km

Trace gpx chargée

- Téléphone portable chargé
- Réserve d'eau de 1,5 litre minimum
- Eco tasse ou gobelet réutilisable
- Une réserve alimentaire suffisante pour relier les points de ravitaillement
- Veste de pluie
- Couverture de survie
- Sifflet

Parcours de 15km

- Téléphone portable chargé
- Réserve d'eau de 500ml minimum.
- Eco tasse ou gobelet réutilisable.
- Veste de pluie en fonction des conditions météo.

Kv

- Lampe frontale
- Vêtement de pluie

Les bâtons sont autorisés et fortement conseillés.

En fonction des conditions météorologiques, le matériel obligatoire pourra être complété.

Sécurité

Une protection médicale sera mise en place par les organisateurs faisant appel à un organisme conventionné, un coureur faisant appel aux secours se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Tous les coureurs devront se conformer à la prescription des organisateurs et au code de la route. Seuls les coureurs portant leur dossard et se trouvant sur un des parcours balisés seront sous la responsabilité de l'association organisatrice.

Article 12 : Ravitaillements

Pas de gobelets fournis sur l'évènement, Action éco responsable.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours.

Le coureur doit veiller à disposer au départ de chacun des ravitaillements des quantités d'eau et aliments nécessaires pour rallier le poste suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Il sera possible aux coureurs de laisser leurs déchets dans des poches prévues à cet effet sur ces points de passage.

Article 13 : Barrières horaires

Tout dépassement des barrières horaires entraîne la disqualification du participant sur le parcours concerné.

Il devra rendre son dossard à un des points cités ci-dessus, ne sera pas classé et se devra de revenir sur le point d'arrivée avec les personnes responsables de l'organisation.

Article 14 : Abandon

Sauf blessure invalidante, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement.

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir le ravitaillement le plus proche et y restituer son dossard.

Le signaleur invalide définitivement son dossard en informant le PC course.

Article 15 : Récompenses

Pour le Kv récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin vendredi 16 mai à la salle des fêtes de Sost dès 21h00.

Pour les Trails récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin ainsi que le premier de chaque catégorie sur le site d'arrivées à :

13h00 pour les parcours de 15 km

13h30 pour les parcours de 25 km

14h00 pour les parcours de 42 km.

Pour les défis récompenses aux 3ers scratches masculin et féminin sur le site d'arrivées le dimanche 18 mai à 15h00.

Pour les challenges récompenses les samedi et dimanche à 14h15.

Article 16 : Droit à l'image

L'association et ses partenaires agréés se réservent tous droits d'utilisation des images des différentes épreuves.

Article 17 : Annulation, modification de parcours ou suspension de course

Les organisateurs se réservent le droit de changer les itinéraires, de modifier les horaires de départ de chaque course, de suspendre provisoirement la course, d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment.

En cas de mauvaises conditions climatiques dès le départ, des procédures de repli sont mises en place.
Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure ou par décision préfectorale pour un motif ne relevant pas de l'organisateur, l'organisation est déchargée de tout recours des frais engagés.

Article 18 : Responsabilités

L'inscription implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et l'engagement à suivre les instructions qui seront données par les officiels de la course.

L'association, conformément à la loi, est assurée pour tous les risques civils mais décline toutes autres responsabilités.

Article 19 : Autres précisions

Le trail de la barousse s'inscrit dans le cadre d'une nature propre qu'il convient de respecter.